



N° 46
JUIN 2023

KELOU AR VRO

Bulletin municipal de Peumerit

Édito



**Gwénaél
LE LOC'H**
Conseiller délégué
aux travaux

C'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons élaboré le budget 2023 et avons décidé cette année **d'augmenter légèrement** les taux d'imposition de 1 %. Nous restons cependant dans les 10 % des communes avec **le taux le plus bas du département**. Cette année verra également l'actualisation des bases foncières et diverses mesures décidées par l'État.

La hausse du coût de l'énergie, l'inflation galopante vont impacter nos dépenses. C'est pour cela qu'en élus responsables nous nous devons de maîtriser ces coûts et d'en élaborer un programme de **travaux raisonnés**.

Cela fait bientôt 3 ans que vous nous avez fait confiance pour diriger la commune. De nombreux projets ont abouti et d'autres verront bientôt le jour.

Je suis fier de pouvoir vous les présenter, le remplacement des aires de jeux suit son cours avec cette année une maisonnette pour les maternelles, le **terrain multi-sports** s'est vu revêtir un nouveau **revêtement synthétique**, derrière celui-ci un **parcours fitness** avec une dizaine d'équipements, proposera une multitude de circuits afin de solliciter un maximum de muscles lors d'une séance de sport.

Soucieux de notre patrimoine nous avons lancé la rénovation de certains vitraux cassés de l'église. Un programme d'entretien et de rénovation plus complet est à l'étude.

L'explosion du coût de l'énergie nous conduit également à travailler à **la rénovation énergétique des bâtiments communaux**.

D'autres projets suivent leur cours comme **l'aménagement du bourg et de Saint Joseph**, le futur lotissement et l'aménagement des points de collecte des ordures ménagères.

On l'attendait, elle est enfin arrivée, **la fibre optique** est maintenant disponible sur 80% de la commune.

Je remercie également les associations qui se remettent en jambes après la période covid, **les amis de la chapelle** ont ainsi pu tenir leur pardon, **les enfants de l'école** ont effectué un séjour sur les châteaux de la Loire, un rendez-vous de voitures anciennes, le concours **de galoche**, **Le Fest Noz** à venir, et évidemment **la reprise du commerce** indispensable pour la vie notre petite commune.

Je voudrais remercier tous les services de la Mairie pour leur collaboration et leur implication pour que les projets aboutissent. Bravo à tous les agents.

Je vous souhaite un bel été en douceur.

Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort de moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager.

AGENDA

- 17 et 18/06 : concerts - Stalaouen
- 24/06 : fest noz - Comité des Fêtes
- 14/07 : concours de galoche - club de galoche
- 14/07 : concert - Stalaouen
- 29/07 : concert - Stalaouen
- 30/07 : concours de galoche - société de chasse
- 02/08 : jubilé - club de galoche
- 26/08 : challenge Jean Le Borgne - club de galoche
- 16 et 17/09 : journées du Patrimoine
- 30/09 : repas sur place - Comité des Fêtes
- 08, 09 et 10/12 - Téléthon



ACTES D'URBANISME ET LA FISCALITÉ DE L'URBANISME

Depuis 2020, l'instruction des actes d'urbanisme est réalisé par le Service Intercommunal des Autorisations et Droits du Sol (SIADS) du Pays Bigouden Sud selon une convention signée entre les collectivités du Haut et du Sud Pays Bigouden, mais la porte d'entrée pour déposer les dossiers d'urbanisme reste la mairie.

Le conseil municipal de Peumerit a délibéré pour faire procéder en 2023 à **6 contrôles** d'autorisation de construire.

Il est nécessaire de rappeler que **la modernisation et la mise en valeur des constructions existantes doivent se faire après dépôt d'une déclaration préalable** (moins de 20 m²) ou d'un permis de construire pour les projets plus importants, notamment lors de création de nouvelles surfaces taxables et de modification de l'aspect extérieur, affecté à l'habitation et à ses annexes.

Malgré un article récent dans le Kérou ar vro n°44, **peu de dossiers** de régularisation ont été déposés.

La période de prescription des déclarations d'urbanisme peut atteindre 6 ans mais celle relative à **la fiscalité de l'immobilier peut atteindre 10 ans**. A ce titre, depuis juin 2023, votre déclaration de revenus intègre désormais la vérification, la validation et/ou la modification de la déclaration annuelle de votre patrimoine bâti (surfaces et usages) pour chaque identifiant fiscal du foyer.

Les constructions réalisées sans déclaration ni affichage préalable, perturbent bien souvent le vivre ensemble dans les quartiers. Elles créent aussi une iniquité face à la fiscalité entre les administrés et induisent une perte de recette fiscale pour la commune qui en aurait besoin pour engager des travaux nécessaires sur le patrimoine communal.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rapprocher d'abord de la mairie, ou au service instructeur du SIADS.

BUDGET PRIMITIF FONCTIONNEMENT 2023

BUDGET FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉ À 667 739 €

L'objectif du budget 2023, est de conforter l'excédent de fonctionnement et la capacité d'**autofinancement** pour pouvoir mener sereinement les projets d'investissement. Mais également pouvoir réaliser les prestations d'entretiens et d'amélioration courante sur le budget fonctionnement.

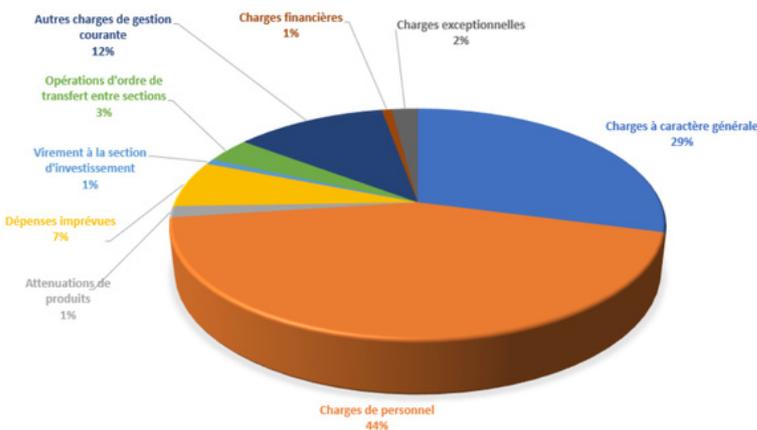
Le Budget primitif a été approuvé en conseil municipal le 15/04/2023. Les charges à caractère général **augmentent de 20%** par rapport à l'exercice 2022, cette hausse s'explique par l'inflation la hausse des matières premières. Les charges de personnel restent stables. Les dotations sont en hausse de 12 % ainsi que les produits de services communaux de 15% qui s'expliquent par la sortie du COVID.

TAUX : AUGMENTATION DES TAXES LOCALES DE 1%

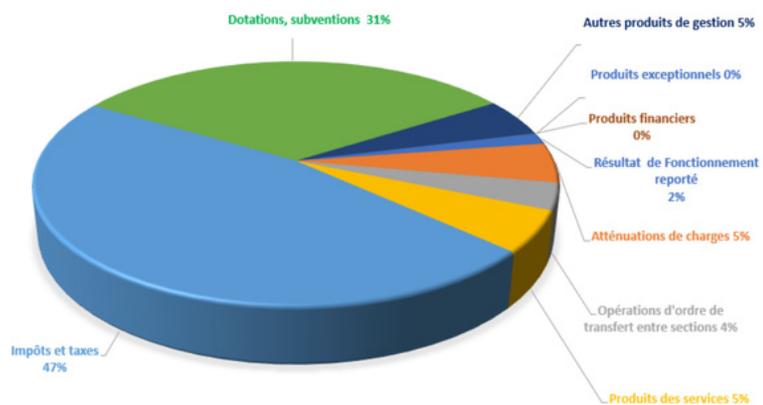
La commune se doit d'augmenter régulièrement ses taux d'impositions, pour rester proche de la moyenne de la strate départementale. En cas d'une imposition trop faible, la commune **peut être privée** de la dotation nationale de péréquation, soit 20.8 K€ en 2023. Le conseil municipal a approuvé pour 2023 une hausse de **1% générale**.

La commune reste cependant dans les 10 % des communes du Finistère ayant les taux d'imposition les plus bas. Le conseil municipal a aussi délibéré sur l'instauration de **la taxe sur les logements vacants** qui sera effective en 2024.

BUDGET FONCTIONNEMENT DEPENSES 2023



BUDGET FONCTIONNEMENT RECETTES 2023



OUVERTURE DE L'ESPACE JEUNES

La commission jeunesse a décidé de **rouvrir le local jeunes** en autogestion après quelques années de pause.

La salle jeunesse est située au 4 Hent Ar Skol, près du terrain multisports et du parcours sportif.

Les jeunes de 13 à 17 ans pourront s'y rendre librement durant les heures d'ouverture pour se détendre, retrouver les copains et profiter des locaux et du matériel à disposition (billard, baby-foot, ping pong ...).

Les documents utiles :

Pour la première inscription, il sera demandé **aux parents ou responsables légaux** de :

- compléter une fiche Famille reprenant les coordonnées ;
- adresser une attestation d'assurance (responsabilité civile) ;
- signer le règlement intérieur avec le jeune.

Les modalités de fonctionnement :

L'ouverture et la fermeture du local se feront par un parent ou par le responsable légal d'un des jeunes utilisateurs. Un cahier de remise et de restitution des clés sera tenu à jour à la mairie.

Pour les suivantes, **le retrait et la restitution** des clés s'effectueront par un parent auprès des services de la mairie aux horaires d'ouverture. En dehors des horaires d'ouverture, la restitution des clés s'effectuera par l'adulte dans la boîte aux lettres de la mairie.

Les heures d'ouverture :

- **du lundi au samedi pendant les vacances scolaires de 14h à 20h**
- **les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 17h à 20h et les samedis de 14h à 20h hors vacances scolaires.**

Le local sera fermé les dimanches et jours fériés.



Le parent responsable, le jeune et les membres de la commission jeunesse devront s'assurer du bon état du local et du matériel ainsi que du respect du règlement intérieur.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA BDF

La Bibliothèque du Finistère (BDF), service du Conseil départemental du Finistère, a pour mission de constituer un réseau de bibliothèques publiques communales (pour les communes de moins de 10 000 hab. soit 250 communes dans le Finistère).

Centre de ressources pour les **250 bibliothèques** municipales ou intercommunales de son réseau, elle met à disposition des communes 300 000 livres, CD, DVD suite à la signature d'une convention et met des ressources en ligne disponibles pour chaque Finistérien inscrit dans sa bibliothèque locale.

Pour les peumeritois, la BDF, c'est 400 ouvrages (romans, BDs, albums, documentaires, ...) ainsi que 130 DVD et 100 CD renouvelés 3 ou 4 fois par an.

La municipalité de Peumerit a renouvelé cette année **la convention** avec la BDF. Ainsi, les élus de Peumerit soutiennent les actions de la BDF en faveur de la lecture publique, notamment en votant **la gratuité pour les enfants**.

La bibliothèque municipale est **un service public** qui existe grâce à l'implication d'une équipe de bénévoles. L'un d'eux a récemment suivi une formation de la BDF permettant à **l'équipe de consolider leurs compétences** (accueil du public, achats, équipements des livres, gestions des abonnés, ...).

Aussi, les horaires d'ouverture vont être augmentées pour répondre aux engagements pris lors du renouvellement de la convention. La bibliothèque est donc ouverte sur **3 créneaux** : le lundi de 16h à 18h, samedi et dimanche 10h à 12h.

Un créneau **le mercredi après-midi** pourrait être envisagé **si quelques bénévoles rejoignent** l'équipe en place. En effet, 4 créneaux de 1h30 serait plus profitable aux peumeritois. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à les rencontrer sur les horaires d'ouverture.

SORTIE SCOLAIRE : VISITE DES CHÂTEAUX DE LA LOIRE ET SES JARDINS

Cette année, les élèves du CP au CM2 ont participé au projet ambitieux de l'équipe enseignante financé par la mairie et l'association des parents d'élèves : la visite des châteaux de la Loire ainsi que leurs jardins, afin de donner du sens aux apprentissages.

Du 9 au 12 mai, les élèves ont visité Ussé, Chaumont et son festival des jardins, Clos Lucé, Amboise et les jardins à la française de Villandry.

Ils ont aussi participé à des activités scientifiques et historiques autour de Léonard de Vinci.



Une belle aventure collective sous le signe de la Renaissance.



Cette année encore, le club de galoche de la commune a proposé des séances d'initiation à la galoche bigoudène afin de transmettre le patrimoine immatériel vivant du territoire..



UN PROJET LITTÉRAIRE ET CITOYEN, LES INCORRUPTIBLES !!

Comme chaque année, les élèves de l'école ont participé au vote pour le **prix littéraire des incorruptibles**.

LES INCORRUPTIBLES
LE PREMIER PRIX LITTÉRAIRE DÉCERNÉ PAR LES JEUNES LECTEURS

Chaque catégorie de lecteurs, de la maternelle au CM2 disposait d'une série de **cinq à sept livres** à lire en classe depuis plusieurs mois.

Une démarche littéraire mais aussi citoyenne car le mardi 23 mai, les élèves ont voté pour leur livre préféré comme de vrais citoyens après avoir revu le vocabulaire spécifique du bureau de vote.

Les élèves attendent maintenant les résultats officiels du vote national mi-juin.



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La commune de Peumerit commémorait ce 8 mai **les 78 ans de l'armistice** de la seconde guerre mondiale.

M. Gobert, délégué préfectoral pour la commune de Tréogat, accompagnait les enfants de cette même commune qui ont lu le texte de l'association nationale des anciens combattants et victimes de guerres.

Le maire, Jean- Louis Caradec, a **rendu hommage** aux porte-drapeaux présents : MM. Marcel Péron et Pierre Le Coant. Il a ensuite retracé l'histoire du monument aux morts, une statue sculptée en 1985 par le landudécois Guy Pavec, dont le parcours vient d'être salué par une exposition au manoir de Kerazan, à Loctudy.

HALTE À PEUMERIT POUR LES AMOUREUX DES VIEILLES MÉCANIQUES

L'association des Véhicules anciens **Léon Trégor** (VALCT) a fait étape à Peumerit dimanche 30 avril, au matin, à l'occasion de la Journée nationale des véhicules d'époque.

Près de 40 véhicules ont pu faire admirer leurs belles carrosseries aux amateurs de vieux carbus. Parti de Pluguffan, le cortège a fait une pause à Peumerit à 10 h 30, avant de repartir pour Loctudy, pétaradant à souhait sur les petites routes.

La pause café peumeritoise, offerte par la municipalité, était assurée par le Stalaouen.



UN PARCOURS SPORT ET SANTÉ OUVERT À TOUS !!



La commune est ravie d'annoncer la mise en place d'un **parcours sportif et renouvellement du revêtement du city-stade**.

Le Fit « training de Fitpark » a été élaboré par des professionnels du sport. Il est composé de **10 modules** adaptés à tous les niveaux de condition physique (cardio-training, musculation, et stretching).

Des tutoriels sont proposés sur un grand panneau explicatif afin d'utiliser les ateliers de la meilleure des façons et selon votre niveau.

Le budget de ce projet (la création du parcours sportif, la réhabilitation du revêtement du city-stade et l'achat d'une maisonnette pour la cour d'école) est de 40 526€ TTC. Ces équipements ont été subventionnés par le conseil départemental (Pacte Finistère 2030, volet 1) et via le plan « 5000 terrains de sport », soit un reste à charge pour la commune de 16 468€.

Sportif du dimanche ou sportif aguerri, chacun devrait y trouver son bonheur !

LOCATION DE BARNUMS

Vous souhaitez **louer une tente de réception** pour vos grandes occasions (anniversaires, repas, fête d'été, ...) sur la commune ?

Le comité des fêtes de Peumerit met en location 2 barnums pour :

- les peumeritois
- les fêtes de quartiers
- les associations peumeritoises
- le commerce

Tarifs

Barnums	6*6m 35 personnes max	6*12m 70 personnes max
Habitants de la commune	100€	150€
Associations locales	gratuit	gratuit
Fêtes de quartier	50€	75€
Commerce	50€	75€



Le montage des chapiteaux et barnum étant complexe, une équipe de bénévoles du **comité des fêtes** intervient sur le lieu de location. **Elle permet d'assurer le montage et démontage** dans des conditions de sécurité.

Le matériel est régulièrement révisé et entretenu. Il est demandé d'en prendre soin et de le rendre propre et en bon état.

Les recettes de location servent à l'entretien, au remplacement du matériel et contribuent au financement de manifestations organisées par le comité des fêtes.

La demande de location de barnums s'effectue **uniquement par mail** à l'adresse suivante : cdfpeumerit@gmail.com. Toute autre demande sera refusée.

Toute location fera l'objet d'une convention de mise à disposition et d'un état des lieux. Un chèque de caution de 1000€ sera demandé au moment de la signature de la convention.



PRÉSERVONS NOS ESPACES NATURELS

La commune de Peumerit, par délibération du 16 janvier 2020 prise **suite à enquête publique**, a décidé de **protéger les éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique** sur le territoire communal. Sont concernés les cours d'eau et les zones humides, mais également l'ensemble des bois, haies et talus répertoriés. L'objectif est de garantir une bonne qualité écologique de notre environnement, de favoriser la biodiversité et de limiter l'érosion des sols.

Cette délibération fait référence à l'article L111-22 du code de l'urbanisme stipulant que la destruction d'un élément de paysage protégé (EBC - Espace Boisé Classé) doit préalablement faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Les dessouchages et changements d'affectation du sol sont interdits. **Seuls sont autorisés** l'entretien des haies et les coupes d'arbres avec replantation d'essences locales.



Pour effectuer votre déclaration préalable aux travaux, complétez le formulaire Cerfa 13404*10, **disponible en mairie** ou téléchargeable sur internet. Une autorisation ou une interdiction vous sera alors transmise par la mairie.

Plus d'infos sur notre site internet : peumerit.fr / La mairie / la carte communale / Plan L111-22

DIAGNOSTIC ET PROJET CULTUREL POUR LE PAYS BIGOUDEN

Le diagnostic a permis de recenser **333 acteurs et équipements culturels** dans le Pays Bigouden qui présentent des statuts différenciés et une répartition hétérogène. En termes de secteurs culturels, tous les domaines sont représentés avec une forte proportion d'acteurs des patrimoines et des musées, du spectacle vivant, puis du livre et de la lecture publique.

Dans le **Haut Pays Bigouden**, on compte **115 acteurs et équipements culturels**. La répartition des acteurs reste inégale sur notre territoire mais ils rayonnent au-delà des frontières de leur commune à travers leurs actions culturelle



Une cartographie collaborative en ligne a été développée pour améliorer la visibilité des acteurs et des équipements culturels du Pays Bigouden : <https://culture-pays-bigouden.gogocarto.fr/>.



Au-delà de cet état des lieux, la démarche de diagnostic a permis de révéler les enjeux de développement culturel du territoire. Ils s'inscrivent dans **cinq axes** :

- la coordination et l'accompagnement des acteurs ;
- la connaissance, la conservation et la valorisation des patrimoines ;
- la valorisation, le développement et la structuration des enseignements et de la pratique des arts ;
- le développement de l'offre de services en lecture publique ;
- l'articulation entre la culture et le territoire bigouden.

Avec la volonté de structurer sa politique culturelle pour accompagner au mieux les acteurs et **répondre aux attentes des habitants**, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, poursuit le travail en 2023 avec le développement d'un projet culturel de territoire, en coopération avec Culture Lab 29, le Département, la Région et la Drac.

En cours d'élaboration, la méthodologie du projet présentera de nouveau une dimension participative pour associer les parties prenantes du territoire et s'inscrira dans une perspective de mise en œuvre des droits culturels des habitants.

RÉSEAU BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT

Après d'importants travaux sur l'ensemble du territoire du Pays Bigouden, 80% de la commune de Peumerit est désormais desservie en réseau à Très Haut Débit par fibre optique.

Toutefois certains secteurs proches de Tréogat pourraient voir la commercialisation reportée à septembre 2023. De même, l'accès à la fibre pour le secteur de Menez Kerveyen ne sera effectif qu'en début 2024.

Les opérateurs de téléphonie ont débuté leurs prospections. Comme dans tous démarches commerciaux, une certaine vigilance doit s'imposer. Sachez que le « réseau filaire cuivre » restera entretenu jusqu'en 2030 à priori.



UN COMMERÇANT ESPAGNOL, MARCHAND DE VIN À PEUMERIT ENTRE 1598 ET 1615

Par Joël Le Bec

Les archives de la Loire Atlantique à Nantes, conservent le dossier de naturalisation, en 1615, de François La Montagne (ou de la Montagne), marchand de vin originaire de Malaga en Andalousie (Espagne). **Celui-ci a tenu une hostellerie au bourg de Peumerit dès 1598.**

Francisco Montaña (ou de la Montaña) a suivi l'armée espagnole venue en Bretagne pendant les Guerres de la Ligue (1588-1598). Les troupes de Juan d'Aguila ont occupé en 1590 la place du Blavet (actuel Port-Louis en Morbihan) et l'ont fortifiée pendant huit ans. La paix est revenue en 1597, mais l'évacuation du Blavet par les Espagnols n'a lieu qu'après le Traité de Vervins en 1598.

Malgré les troubles, Francisco Montaña paraît avoir tissé un réseau de connaissances dans le milieu prospère des marchands de vin **du sud-ouest Cornouaille.**

Le 25 mars 1598, en l'église de Plonéour, sous l'identité de François La Montagne, il épouse Marguerite Le Facheux, fille de Christophe Le Facheux, qui est aussi marchand de vin à Pont-l'Abbé. Le couple s'établit la même année au bourg de Peumerit pour y tenir une hostellerie et commerce de vin.

D'évidence, cette installation ne colle pas avec la noirceur du tableau décrit par le chanoine Jean Moreau au sortir des calamiteuses guerres de la Ligue. Selon cet auteur, les troubles qui s'étaient achevés en 1597 avaient laissé la Cornouaille en piteux état après les ravages et les crimes perpétrés par Guy Eder de la Fontenelle et ses brigands retranchés à l'île Tristan. La moitié au moins des terres cultivables étaient en friche. La faim, la misère et la maladie régnaient, les loups et la peste étaient de retour.

La suite de ce document est disponible sur notre site internet dans la rubrique actualité : <https://peumerit.fr/les-actualites-de-lhistoire/>

QUI PEUT DATER CETTE PHOTOGRAPHIE ?

L'association Patrimoine de Plozévet a découvert dans les archives de Jenny Le Bail, petite-fille de Georges Le Bail ancien maire de Plozévet, député puis sénateur, une photographie d'**une chapelle qu'ils n'ont pu identifier.**

La vue, par hasard, d'une photo de la chapelle Saint Joseph parue dans la presse en préparation du pardon 2023 a permis **aux bénévoles de l'association** d'identifier notre fière chapelle.

Nous peinons à **situer la date** de cette prise de vue, avec de nombreux arbres en son pourtour. **Un lecteur averti peut-il nous aider ?**



ÉTAT CIVIL

Naissances

- 22/03/23 - Marcus BRIDOUX AUER - Hent Ar Roz
- 26/03/23 - Aiyannah THOURY - Kermarc
- 26/03/23 - Corentine LE FLOC'H - Hent Ar Roz
- 19/04/23 - Thaïs LE BERRE - Kervoëlic
- 30/05/23 - Adriel NEVEU - Coat Penguilly

Décès

- 13/05/23 - Maria CHENAIS - Presbytouloù

CONTACTS

- **adresse** : 1, Hent Jacques Cariou, 29710 PEUMERIT
- **email** : mairie@peumerit.fr
- **téléphone** : 02 98 82 91 51
- **site internet** : www.peumerit.fr
- **f** : www.facebook.com/CommunededePeumerit/
- **Appli** Panneau Pocket



ERRATUM

Pour tous conseils, devis ou réalisations, n'hésitez pas à le contacter



Arthur BOSSER
Tel : 06.59.23.51.47

Mail : arozpaysage@gmail.com

Une erreur s'est glissée dans notre dernier bulletin. **Voici les coordonnées exactes de Mr Arthur Bosser, paysagiste.**

ACCUEIL MAIRIE

- **lundi et vendredi** : 9h00-12h15 et 14-17h
- **mardi, mercredi, jeudi et samedi** : 9h00-12h15
- **uniquement le matin** du 10/07 au 18/08 inclus

